

## CCAS DE COURNONTERRAL

### NOTE SYNTHETIQUE / BUDGET PREVISIONNEL 2023

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget du CCAS, comme celui d'une commune, se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière du CCAS, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

#### **BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2023**

Le budget prévisionnel d'un CCAS doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

#### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES :**

Dépenses	Prévisions Budget primitif 2023
Total des dépenses de fonctionnement	247 596,13 €

FONCTIONNEMENT Dépenses Désignation (grandes lignes)	Montant prévisionnel
Carburant	1 500 €
Contrats de prestation de services (repas du portage)	65 000 €
Matériel roulant (entretien du véhicule CCAS nécessaire au portage des repas et autres missions)	1 500 €
Assurances	1 500 €
Fêtes et cérémonies	15 000 €
Autres services extérieurs (animations diverses)	4 600 €
Taxe foncière (bâtiment de la Poste)	5 000 €
Autres charges de gestion courante (Aides à la personne)	11 500 €
Autres charges de gestion courante (subventions)	500 €
Virement à la section de fonctionnement	109 200 €

Le budget 2023 reste dans la lignée de celui de 2022, les prévisions de dépenses sont toutefois à la hausse afin de prendre en compte l'inflation et l'augmentation des coûts, notamment de l'énergie et des matières premières.

Pour les fêtes et cérémonies, le CCAS veut se donner la possibilité de proposer plus d'animations ou d'ateliers. L'immense succès du spectacle de sensibilisation au handicap engage à poursuivre la mise en place d'actions pour sensibiliser aux grandes causes nouvelles et le développement d'une offre variée d'animations et d'ateliers pour aider, accompagner, développer les échanges et les liens intergénérationnels, soit un prévisionnel de 4 600 €.

Concernant les aides à la personnes, comme indiqué au Rapport d'Orientation Budgétaire, il a été proposé de maintenir le budget de 2022 de 11 500 € afin de se donner les moyens de faire face à une probable augmentation des demandes d'aides alimentaires tout en étudiant les moyens de rendre ces aides plus accessibles. Ce montant permettra également de faire face aux dépenses liées aux secours imprévus et urgents qui pourraient survenir.

**RECETTES :**

Recettes	Prévisions Budget primitif 2023
Total des recettes de fonctionnement *	247 596,13 €

Les recettes sont constituées par :

Recettes Désignation	Montant prévisionnel
Dotations de la commune	9 000 €
Produits de gestion courante (portage des repas)	60 000 €
Revenus des immeubles (Immeuble La Poste)	25 500 €
Concessions funéraires (augmentation des ventes de concession observée dès début 2023 d'où une prévision à la hausse) : nous sommes à 3000 € de réalisé au 10 avril 2023	5 000 €
Participation APA Département (Aide aux repas) – prévision prudente car très variable	10 000 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	138 096,13 €

Compte tenu du contexte actuel, l'ensemble des dotations de la commune a subi une baisse de 10 % mais cela ne met pas en difficulté le CCAS dont la dotation passe à 9 000 € sur 2023.

**2 SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES :**

Dépenses	Prévisions Budget primitif 2023
Total des dépenses d'investissement	138 468,90 €

Le budget primitif reprend bien ce qui est prévu au ROB et notamment les 6500 euros en investissement pour le véhicule. Les dépenses comprennent également 131 896,13 à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » et 72,77 € de déficit d'investissement reporté.

**RECETTES :**

recettes	Prévisions Budget primitif 2023
Total des recettes d'investissement	138 468,90 €

Recettes Désignation	Montant prévisionnel
Virement de la section de fonctionnement	138 396,13 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	72,77 €

**Conclusion**

Les prévisions du niveau des charges générales sont stables. Le budget primitif de l'exercice 2023 par chapitre est arrêté en équilibre, en section de fonctionnement 247 596,13 € et en section d'investissement à 138 468,90 €.